



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR09008DGER

ARRÊTÉ du 23 janvier 2009

fixant la liste des candidats admis à suivre en 2009 et 2010 le cycle de préparation à la formation d'ingénieur du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) option agroalimentaire de l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes (ENITIAA)

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le livre VIII (nouveau) du code rural ;

Vu le décret n°73-1038 du 9 novembre 1973 relatif à l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2006 fixant les modalités d'admission à l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes d'élèves ayant suivi au sein de cet établissement le cycle de préparation à la formation d'ingénieur de la section préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole option agroalimentaire, notamment son article 2,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La liste des candidats admis à suivre en 2009 et 2010 le cycle de préparation à la formation d'ingénieur du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), option agroalimentaire, de l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes (ENITIAA) et à se présenter à la session 2010 du concours d'admission sur dossier et entretien de cette école est établie comme suit :

Mlle BAUER (Mathilde).

M. BESLE (Ronan).

M. BILLARD (Tristan).

Mlle BODIN (Domitille).

Mlle BOUTIN (Agathe).

Mlle BREUZIN (Mylène).

M. CHIFFOLEAU (Lucas).

Mlle CURMI (Yasmine).

Mlle DE FREMICOURT (Elisabeth).

Mlle GAULTIER (Clémence).

M. HAENTJENS (Augustin).

Mlle HICHER (Marielle).

M. LAFOND (Jean-Baptiste).

M. PENNETIER (Sylvain).

M. SERRE (Romain).

M. SEVENO (Adrien).

M. THOMAS (Xavier).

Mlle VIGNASSE (Coralie).

M. VIOT (Raphaël).

Article 2

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la pêche*.

Fait à Paris, le 23 janvier 2009

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,

Jean-Louis BUËR